



Personnes porteuses du MRSA

Informations destinées aux patients

Qu'est-ce que le MRSA ?

Le MRSA est une bactérie. L'abréviation signifie *Staphylococcus aureus* résistant à la pénicilline. La différence entre le *Staphylococcus aureus* commun et le MRSA est que le MRSA est insensible (résistant) à différents types d'antibiotiques.

La forme courante et non résistante de la bactérie *Staphylococcus aureus* est présente chez environ 30 % des personnes dans le nez et sur la peau, sans causer de symptômes.

Le MRSA est beaucoup plus rare et touche environ 0,2 % (2 sur 1000) des personnes.

Différence entre être porteur et infection

Si la bactérie MRSA est trouvée sur le corps sans causer aucun symptôme (par prélèvement de cultures (frottis)), nous parlons de « colonisation » ou « être porteur ».

On parle d'infection si une personne présente des symptômes ou tombe malade du MRSA. C'est beaucoup moins courant que d'être porteur du MRSA.

Dans mon cas, que signifie être porteur du MRSA ?

Les personnes en bonne santé ne souffrent généralement pas d'être porteuses du MRSA. Cependant, la bactérie MRSA peut causer des problèmes aux personnes présentant un risque élevé de contracter des infections. Par exemple, la bactérie peut causer des infections chez les personnes ayant une résistance réduite ou chez celles dont la peau est endommagée. Il peut s'agir d'une maladie de la peau comme l'eczéma ou le psoriasis, ou une blessure (chirurgicale).

Transmission du MRSA

Le MRSA peut être transmis par contact direct avec la peau, les vêtements ou les objets infectés.

Afin de protéger les patients présentant un risque élevé d'infection, les hôpitaux et les établissements de santé prennent des mesures de précaution. Le but de ces mesures est de prévenir la propagation de la bactérie MRSA.

Symptômes de maladie en cas de MRSA

Habituellement, les gens ne souffrent pas de la présence de la bactérie MRSA sur la peau, mais une infection peut survenir si la bactérie peut pénétrer dans le corps, par exemple par une blessure ou une lésion cutanée.

La bactérie *Staphylococcus aureus* peut causer des infections cutanées comme l'impétigo, des furoncles ou des infections de plaies. Les infections de la circulation sanguine, des os ou des poumons sont rares.

Les maladies causées par le MRSA ne sont pas différentes de celles causées par la bactérie *Staphylococcus aureus* commune et non résistante. Mais étant donné que la bactérie est moins sensible aux divers antibiotiques couramment utilisés, le traitement est plus difficile. Par exemple, il y a moins de choix d'antibiotiques et le traitement avec les antibiotiques les plus couramment prescrits (pénicillines) n'est pas possible pour les infections au MRSA.

Traitement des personnes porteuses du MRSA

Le but du traitement est de se débarrasser de la bactérie MRSA. C'est ce qu'on appelle un traitement d'éradication. Toutes les personnes porteuses du MRSA n'ont pas besoin d'être traitées. C'est une décision que vous prenez avec votre médecin.

Le traitement consiste en diverses mesures pour nettoyer en profondeur la peau et les cheveux, mais aussi les vêtements et le linge avec lesquels il y a eu contact direct avec la peau. Cela implique :

- Lavage quotidien de la peau et des cheveux avec un savon désinfectant et un shampoing.
- Lubrification avec de la pommade spéciale dans le nez.
- Changement et lavage réguliers des vêtements et du linge.

De plus, une cure de comprimés d'antibiotiques est souvent prescrite.

Surveillance après traitement

Après le traitement, nous vérifions si la bactérie MRSA a vraiment disparu. Pour ce faire, des cultures témoins (frottis) sont effectuées trois fois, avec au moins une semaine d'intervalle.

Si après la troisième fois toutes les cultures/frottis sont exempts de la bactérie MRSA (donc négatifs), nous pouvons dire que le traitement a été un succès. D'ici là, nous vous considérerons comme porteur/porteuse du MRSA et, si vous séjournez dans un hôpital ou

un autre établissement de soins, nous prendrons des mesures de précaution pour éviter la propagation.

Pour voir si vous n'êtes pas redevenu porteur/porteuse, nous vous soumettrons à un nouveau test après deux mois et un an après que vous aurez été déclaré(e) exempt(e) de MRSA. Pour ce faire, nous effectuons des cultures/frottis de contrôle et des tests de dépistage du MRSA.

Mesures de précautions pour les personnes porteuses de MRSA

Si vous séjournez dans un hôpital ou un établissement de santé et que vous êtes porteur/porteuse du MRSA, des précautions doivent être prises pour prévenir la propagation de la bactérie. Ces mesures incluent ce qui suit :

- Si vous êtes admis à l'hôpital ou si vous vous rendez en consultation polyclinique ou en salle d'urgence (SEH), veuillez nous informer de votre statut MRSA.
- Nous signalons le fait d'être porteur/porteuse du MRSA dans le dossier électronique du patient (EDP).
- Nous prenons des mesures d'isolation lors de l'admission à l'hôpital. Ces mesures sont par exemple :
 - Soins infirmiers en chambre individuelle.
 - Une carte d'isolation avec des mesures d'isolation sera accrochée à votre porte.
 - Le personnel doit porter un tablier, un masque buccal et nasal, des gants et éventuellement des coiffes.
 - Les visiteurs doivent respecter certains points importants. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à un membre du personnel infirmier de l'unité.

En dehors de l'hôpital ou d'un établissement de soins, aucune mesure supplémentaire n'est requise autre qu'une bonne hygiène (des mains). Pour de plus amples renseignements sur une bonne hygiène des mains, veuillez consulter le site Internet suivant :

www.mrsanetwerk.nl.

Questions fréquentes et réponses

- **Où ai-je contracté le MRSA ?**
 - Le MRSA est principalement présent dans les hôpitaux étrangers et aux Pays-Bas chez les bovins (porcs et vaches). Si vous avez été admis dans un hôpital étranger ou si vous travaillez avec du bétail vivant, vous présentez donc un risque accru. Il n'est souvent plus possible de déterminer où une personne a contracté le MRSA. Heureusement, cela n'a aucune conséquence sur le traitement.

- **Comment le MRSA se transmet-il ?**
 - La bactérie MRSA se transmet par contact cutané ou par contact avec des vêtements ou des objets contaminés. En dehors de l'hôpital, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures d'hygiène supplémentaires en plus du strict respect de l'hygiène (des mains).

- **Puis-je recevoir des visites ?**
 - Oui, vous pouvez accueillir des visiteurs à la maison. En dehors d'une bonne hygiène (des mains), aucune mesure particulière n'est nécessaire.

- **Le risque de MRSA en tant que femme enceinte est-il plus élevé ?**
 - Les femmes enceintes ne courent pas plus de risques de contracter le MRSA. Si vous êtes enceinte et porteuse du MRSA, il n'y a aucun risque pour l'enfant à naître. Si vous êtes ou une personne de votre entourage est porteuse du SARM, nous vous conseillons d'en discuter avec votre sage-femme ou votre obstétricien.

- **Mon enfant peut-il aller à l'école ?**
 - Les enfants porteurs du MRSA peuvent aller à l'école. Mais s'il y a une infection, comme l'impétigo MRSA, les 24 premières heures de traitement antibiotique doivent s'être écoulées avant que votre enfant puisse aller à l'école.

- **Puis-je me rendre au travail en tant que porteur/porteuse du MRSA ?**
 - Cela dépend du secteur dans lequel vous travaillez.
Si vous travaillez dans le secteur de la santé (hôpitaux, maisons de retraite ou autres établissements de soins, services ambulanciers), il est préférable de prendre contact avec votre employeur et/ou votre médecin du travail. Si votre partenaire travaille dans le domaine de la santé, il en va de même pour lui ou elle.
Pour les autres secteurs : vous pouvez simplement aller travailler et vous n'avez pas à y déclarer que vous êtes porteur/porteuse du MRSA.

D'autres questions ?

Pour plus d'informations générales sur le MRSA, veuillez consulter le site Internet régional www.mrsanetwerk.nl du partenariat Holland-West.

Ici, vous pouvez envoyer vos questions sur le MRSA par courriel à l'équipe régionale d'experts.

Vous pouvez également visiter le site Internet du RIVM pour plus d'informations : www.rivm.nl.

Pour d'autres questions, veuillez prendre contact avec votre médecin généraliste ou votre médecin traitant de la polyclinique de médecine interne ou des maladies infectieuses.

Juillet 2019